

N/REF : 29/03/2024 18H28 C:007323 I:10797

V/Appel du Vendredi 29/03/2024 a 18H28

TERRANIMO

**4 AVENUE D HELMSTEDT
35500 VITRE**

IMMEUBLE : 4 HELMSTEDT
4 AVENUE D HELMSTEDT
35500 VITRE

Rennes, le 08 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N4 HELMET - CONTACTER SUR PLACE MME LEROUX(RESPONSABLE)
TEL 02 99494910

MOTIF : INTERVENIR POUR UNE SECURISATION DE PRISE ELECTRIQUE

Donneur d'ordre : M. F GUERIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 30/03 (ASTREINTE)
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES
CONSTAT : BOITE PLEXO DOUBLE ARRACHÉE ET CASSÉE AU NIVEAU DES FIXATIONS
MISE HORS TENSIONS
DÉPOSE DU BOITIER PLEXO
FOURNITURE ET POSE D'UN BOITIER PLEXO DOUBLE
REMISE SOUS TENSION
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 02/04/24 a 10H58 M. F GUERIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	H.Ouvrier Electricien le 30/03	1	67,23	134,46
2,00	Sup.H.50%-Electr. +17h/20h-Sa 7h/12h	1	33,61	67,22
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	39,48	39,48
1,00	Prise(s) de courant double saillie	1	42,29	42,29
TOTAL H.T.				283,45
T.V.A. a 20,00%				56,69
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>340,14</u>

Valeur en votre reglement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.